

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE - (N° 964)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD10

présenté par
M. Moyne-Bressand, rapporteur

ARTICLE 7

Après les mots :

« de destruction »,

insérer les mots :

« de l'ambrosie à feuilles d'armoïse (*Ambrosia artemisiifolia*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.